

DELIBERATION N° 2020/077
Approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 12 février 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n° 2019/421 du 27 novembre 2019 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2020,

VU la délibération n° 2019/422 du 27 décembre 2019 autorisant le Maire à exécuter les dépenses d'investissement hors autorisation de programme dans l'attente du vote effectif du budget principal et des budgets annexes primitifs de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2020,

VU la délibération n° 2020/030 du 27 janvier 2020, relative au débat d'orientations budgétaires 2020,

VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2019 certifiée par le Trésorier de la province Sud,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/08 du 17 janvier 2020,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Budget annexe du service l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2020, est arrêté en recettes à la somme de quatre-cent-huit-millions-deux-cent-vingt-mille-huit-cent-soixante-sept francs **(408 220 867 F.CFP)** et en dépenses à la somme de trois-cent-quatre-vingt-treize-millions-sept-cent-quatorze-mille-huit-cent quatre-vingt-un francs CFP **(393 714 881 FCFP)**, se décomposant de la manière suivante :

☐ <u>Section d'Exploitation :</u>	Recettes :	85 000 000 F.CFP
	Dépenses :	85 000 000 F.CFP
☐ <u>Section d'Investissement :</u>	Recettes :	323 220 867 F.CFP
	Dépenses :	308 714 881 F.CFP

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 FEVRIER 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 12 FEVRIER 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
- AFFICHAGE	- 1
- SAG	- 1
- TPS	- 1
- TOUS SERVICES	- 18



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2020 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
75	Autres produits de gestion courante	85 000 000	85 000 000	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		85 000 000	85 000 000	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	3 748 000	3 748 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 920 000	7 920 000	
66	Charges financière	2 950 000	2 950 000	
023	Virement à la section d'investissement	70 382 000		70 382 000
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		85 000 000	14 618 000	70 382 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2020 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
N° OP.	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
17E002	Construction réservoir Dumbéa Nord	22 951 000	22 951 000	
193802	Divers AEP Dumbéa nord CA 17-21	64 328 000	64 328 000	
17E002	RAR 2019 - Construction réservoir Dumbéa Nord	86 850 000	86 850 000	
OPFI	Virement de la section d'exploitation (021)	70 382 000		70 382 000
OPFI	Excédent de fonctionnement 2019 (1068)	78 709 867		78 709 867
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		323 220 867	174 129 000	149 091 867

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
N° OP.	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
17E002	Construction réservoir Dumbéa Nord	57 000 000	57 000 000	
17E003	Renforcement maillage AEP Dumbéa Sud-Phase 2	4 700 000	4 700 000	
193802	Divers AEP Dumbéa Nord CA	31 000 000	31 000 000	
203001	Acquisition véhicules et matériels 2020	25 000 000	25 000 000	
203101	Poteaux incendie 2020	6 000 000	6 000 000	
203801	Divers travaux AEP 2020	4 000 000	4 000 000	
00013E	RAR 2019 - AEP Dumbéa Sud CA 2013	829 704	829 704	
17E002	RAR 2019 - Construction réservoir Dumbéa Nord	28 996 657	28 996 657	
17E003	RAR 2019 - Renforcement maillage AEP Dumbéa Sud-Phase 2	4 615 622	4 615 622	
18001E	RAR 2019 - Divers AEP 2018	10 812 992	10 812 992	
193801	RAR 2019 - Divers travaux AEP 2019	4 810 358	4 810 358	
193802	RAR 2019 - Divers AEP Dumbéa nord CA 17-21	28 537 981	28 537 981	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées	10 710 000	10 710 000	
OPFI	Résultat reporté (001)	91 701 567		91 701 567
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		308 714 881	217 013 314	91 701 567

BALANCE GENERALE DU BUDGET UNIQUE 2020 :

☐ **Section d'Exploitation :**

Recettes : 85 000 000 F.CFP

Dépenses : 85 000 000 F.CFP

☐ **Section d'Investissement :**

Recettes : 323 220 867 F.CFP

Dépenses : 308 714 881 F.CFP

TOTAL

Recettes : 408 220 867 F.CFP

Dépenses : 393 714 881 F.CFP

